

Paris, le 19 juillet 2010

**N/Réf. : CODEP-PRS-040480****Monsieur le chef d'établissement**  
RAZEL TERRASSEMENT  
3, rue René Razel - Christ de Saclay  
91892 ORSAY

**Objet :** Inspection sur le thème de la radioprotection  
Installation : RAZEL TERRASSEMENT  
Identifiant de la visite : INSNP-PRS-2010-0411

Monsieur,

L'Autorité de Sûreté Nucléaire, en charge du contrôle de la radioprotection en France, est représentée à l'échelon local en Ile-de-France par la Division de Paris.

Dans le cadre de ses attributions, la Division de Paris a procédé à une inspection périodique sur le thème de la radioprotection de votre activité de gammadensimétrie, le 9 juillet 2010.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection a porté sur l'organisation de la radioprotection dans le cadre de l'utilisation des trois gammadensimètres appartenant à RAZEL TERRASSEMENT. Les principales évolutions de la réglementation en matière de radioprotection ont été abordées. L'inspecteur de l'ASN a également effectué une visite du local de stockage.

Lors de cette inspection, il a été constaté une forte implication de la personne compétente en radioprotection.

Cependant, l'inspection a mis en évidence une action corrective nécessaire au respect des dispositions réglementaires : la mise en place du suivi dosimétrique opérationnel pour intervenir sur chantier en zone contrôlée dite zone d'opération.

## A. Demandes d'actions correctives

- **Suivi dosimétrique opérationnel**

*Conformément à l'article R.4451-67 du code du travail, tout travailleur intervenant en zone contrôlée doit faire l'objet d'un suivi par dosimétrie opérationnelle.*

Dans le cas d'utilisation sur chantier, l'utilisation dans **la zone contrôlée, dite zone d'opération**, exige le port de dosimètres passif et opérationnel. Cependant, le suivi dosimétrique opérationnel n'a pas été mis en place au sein de votre établissement.

**A.1. Je vous demande de mettre en place un suivi par dosimétrie opérationnelle des travailleurs intervenant en zone contrôlée. Vous me transmettez tout document justifiant de la mise en place d'un tel suivi dosimétrique.**

## B. Observations

- **Numéro de SIRET**

Le numéro de SIRET de la société (562 136 036 00380) communiqué le jour de l'inspection correspond à la société RAZEL DIVISION GRANDS TRAVAUX. Je vous prie de bien vouloir me confirmer que RAZEL TERRASSEMENT est une entité rattachée à la société RAZEL DIVISION GRANDS TRAVAUX.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous prie de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**SIGNEE PAR : M. LELIEVRE**